

## CONFERENCE NATIONALE DE SANTE

*Le Président*

Paris, le 19 juin 2008.

Monsieur Didier Houssin  
Directeur général de la santé  
Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et  
de la vie associative  
14 avenue Duquesne  
75350 PARIS CEDEX 07 S.P.

Monsieur le Directeur général,

Par lettre en date du 4 juin 2008, vous avez souhaité connaître l'avis de la Conférence nationale de santé sur le projet de Charte relative aux « systèmes de santé pour la santé et la prospérité », qui devrait être adoptée par la Conférence ministérielle européenne de l'O.M.S. qui va se réunir prochainement à Tallinn (Estonie), les 25, 26 et 27 juin 2008.

Faute de pouvoir saisir dans le délai requis la C.N.S. en formation plénière, j'ai interrogé le bureau de la Conférence nationale de santé réuni ce mercredi 18 juin.

La teneur de l'avis du bureau est la suivante :

1. Le bureau salue l'initiative de l'O.M.S. et partage l'économie générale du texte proposé dont le contenu lui paraît positif et constituer un but à atteindre pour l'ensemble des pays de la région, y compris la France, en considération notamment de certaines situations sanitaires dans les zones de réclusion, pour les personnes vulnérables et face à la multiplication des situations de pauvreté ;
2. Le bureau estime que le projet de Charte devrait marquer plus fortement l'objectif de réduction des inégalités sociales, culturelles et économiques de santé ;
3. Il estime également que toutes les questions d'accès aux soins des personnes en situation de handicap devraient faire l'objet d'une mise en exergue plus soutenue dans le projet de Charte ;

.../.

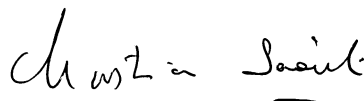
Secrétariat de la Conférence nationale de santé  
DGS / SG / DP1  
14 avenue Duquesne – 75350 Paris 07 SP  
tél. : 01.40.56.53.72 – fax. : 01.40.56.57.74

.../.

4. Il estime enfin que le projet de Charte reste trop timide sur l'objectif de plus grande participation des populations et des groupes concernés dans la décision de santé pour en garantir la meilleure adaptation aux attentes de ces populations et de ces groupes, d'une façon générale mais également à l'instar de ce qui a pu être promu en France au titre de la démocratie sanitaire.

Avec les membres du bureau de la conférence nationale de santé, je forme le vœu que cette contribution permette de parfaire le projet de Charte qui trouvera à s'imposer dans la région O.M.S. Europe et donc dans notre pays.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur général, l'expression de ma considération distinguée.



Christian Saout,  
Président de la C.N.S.